



Delais de construction retardé

Par **elodie**, le **19/09/2010** à **13:12**

Bonjour, rnapres avoir réservé (reservation signé) un appartement sur plan, je rencontre un problème. en effet, la date de livraison était prévue pour le 1er trimestre 2012, on m'annonce aujourd'hui que ce délais est reporté au 2ème trimestre 2012. n'étant pas d'aaccord avec ce délais, pour des raisons financières notamment, je souhaite tout abandonner. par contre, l'offre de crédit m'a été accordé il a y 3 mois et je paie l'assurance relative à celui-ci. pensez-vous que je puisse donc annuler cet achat et surtout sans frais, sachant que nous ne sommes pas passé chez lz notaire pour l'instant. merci d'avance